

Luminus Comfy Shine Electricité

(juillet 2019)

Conditions particulières : (ECS0C2.0)

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **résidentiels**
Type d'énergie : **électricité**
Durée du contrat : **indéterminée**

VOS AVANTAGES :

 Durable	 Avantageux	 Assistance gratuite
Electricité 100% verte et belge.	Consommation jour au tarif de nuit sur vos coût de l'énergie.	Hotline gratuite Panneaux solaires, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 0800 808 08.

SERVICES INCLUS :

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)¹ :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	6,43	6,43	6,43	6,43
Redevance fixe (€/an) ²	40,00	40,00		-

ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
Le produit que vous utilisez	100,00%	-	-	-
FL L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-
Le produit que vous utilisez	100,00%	-	-	-
WAL L'énergie fournie par Luminus	-	-	20,90%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh) ³	2,54	3,22
Coûts cogénération (c€/kWh) ³	0,38	-

¹ Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

² Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

³ Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

2 Coûts du transport de l'énergie :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution (c€/kWh)				Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kWh/an)(**)
		Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Exclusif nuit				
			Jour	Nuit					
FL	GASELWEST	17,35	17,35	11,65	3,93	2,28	4,67	0,1651	109,24
	IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	2,21	4,67	0,1412	86,29
	IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,29	4,67	0,1883	90,15
	INFRA X WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	2,23	5,24	0,1547	92,83
	INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	2,17	5,24	0,2432	85,49
	INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,19	4,67	0,2047	77,21
	IVEG	13,89	13,89	10,87	4,97	2,50	5,24	0,0477	98,63
	IVEKA	13,85	13,85	9,91	3,41	1,93	4,67	0,0176	89,79
	IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	2,14	4,67	0,1800	91,42
	PBE	13,80	13,80	10,56	5,47	2,25	5,24	0,2832	92,34
	SIBELGAS-N	15,53	15,53	11,27	4,10	2,41	4,67	0,3309	102,49
WAL	AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	0,3383	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	4,16	17,86	0,3383	-
	GASELWEST	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (EST)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	0,3383	-
	ORES (Verviers)	13,93	15,61	8,87	7,36	4,16	16,09	0,3383	-
	PBE	11,07	11,07	8,00	5,80	3,30	6,35	0,3485	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	5,74	26,69	0,3383	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	4,16	21,09	0,3383	-

(*) TVA non applicable.

(**) Max. 10 kW.

3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)		
Basse tension non résidentiel	8,0600	-
Basse tension résidentiel	0,4300	-
Cotisation sur 1 ^{re} énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
Redevance de raccordement *(**) (c€/KWh)	-	0,0750

(*) TVA non applicable. (**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 6.1 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client conformément à l'article 11.2 des Conditions générales. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de

clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges pendant toute la durée de votre contrat.

La promotion est réservée aux clients disposant de panneaux solaires. Luminus se réserve le droit de vérifier que le client respecte les conditions générales de la promotion. Si Luminus constate que le client profite de la réduction sans respecter toutes les conditions de la promotion, Luminus se réserve le droit de retirer la réduction et d'adapter son tarif au tarif Luminus Comfy Green Électricité.



DURÉE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Shine Electricité est un contrat à durée indéterminée pour les points de fourniture situés en Région flamande ou en Région wallonne.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Shine Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

